

INFORMATIONS UTILES 2022-2023

1 - Restaurant scolaire



Le prix du repas quotidien s'élève à 3,10€. 2,40€ pour les familles nombreuses et pour l'élève ayant un PAI.

Il est de 3,80€ pour les repas exceptionnels (ou enfants non inscrits).

Les menus sont affichés dans les écoles et consultables sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune ainsi que le **règlement de la pause méridienne, des restaurants et du transport scolaires applicable depuis le 1er mai 2021.**

N'oubliez pas de compléter une fiche sanitaire par enfant, obligatoire et valable pour tous les services périscolaires.

La facturation des activités se fait séparément entre la commune d'Azay-sur-Cher et la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées.

Au lieu et place de la facture, la famille reçoit un avis de sommes à payer, à terme échu, adressé par la trésorerie auprès de laquelle vous réglerez directement les sommes dues.

Le mandat de prélèvement SEPA ci-joint doit être complété, signé et accompagné d'un relevé d'identité bancaire, même si vous êtes déjà prélevé.

En plus des moyens de paiements habituels, la trésorerie propose également un règlement par carte bancaire via le service de paiement en ligne TIPI mis à disposition par la DGFIP avec les identifiants fournis sur l'avis de sommes à payer.

Autre possibilité : par Carte Bancaire ou en numéraires auprès des buralistes agréés → [trouver son buraliste agréé](#).

2-Transport scolaire



Depuis septembre 2017, la Région Centre-Val de Loire a pris la compétence en matière de transport scolaire et prend en charge la gratuité pour tous les élèves. Reste à charge les frais de gestion.

Les inscriptions au transport scolaire se font en ligne sur le site régional

<https://www.remi-centrevalde Loire.fr/transports-scolaires/inscriptions/> **entre le 8 juin et le 15 juillet 2022.**

Au-delà du 15 juillet, une pénalité de 15 euros par élève sera appliquée, dans la limite de 30 euros par famille.

Cette inscription sera acceptée dans le circuit demandé en fonction du nombre de places disponibles.

Toute inscription au-delà de la date limite prévue ne pourra être garantie pour le jour de la rentrée.

Pour renouveler une inscription, vous pouvez accéder à vos données personnelles avec l'identifiant inscrit sur la carte de transport de votre enfant. Si vous avez perdu le mot de passe, il vous est possible de le récupérer sur le site Rémi.

Il est important de conserver l'actuelle carte billettique nominative de votre enfant, celle-ci sera automatiquement réactivée et mise à jour en septembre 2022 après une première validation dans le car. Elle devra être présentée à chaque montée dans le car.

Lors de cette inscription, les familles ont accès au paiement en ligne pour régler directement par carte bancaire les 25€ de frais de gestion par élève, plafonnés à 50€ par famille. A défaut, vous recevrez un avis de sommes à payer.

Pour une nouvelle inscription, n'oubliez pas de télécharger la photographie nécessaire à l'établissement de la carte que la région vous adressera directement à votre domicile avant la rentrée scolaire.

En cas de perte ou vol de la carte de transport, un duplicata sera délivré moyennant une somme de 15 euros par élève.

Cette formalité accomplie, vous devez néanmoins **compléter la fiche d'inscription "mairie" jointe**, afin qu'ultérieurement, l'inscription définitive soit validée par les services communaux.

L'un des parents d'un enfant de maternelle (ou toute personne habilitée et nommément précisée) doit impérativement être présent à la montée et à la descente du car. A défaut, l'enfant sera déposé en mairie ou au pôle enfance si celui-ci y est inscrit.

Les circuits et les horaires sont consultables en mairie ou sur le site internet de la commune

www.mairie-azaysur cher.fr/Ecoles et jeunesse/Affaires scolaires/Transport scolaire ainsi que le règlement régional.

Les horaires définitifs seront affichés aux points d'arrêt fin août.

3-Activités de la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées (CCTEV)



L'accueil périscolaire de tous les élèves a lieu au **Pôle Enfance**, Esplanade H. de La Cruz, le matin de 7h30

à 8h30, ainsi qu'au pôle enfance pour les élèves élémentaires et à l'école maternelle pour les élèves maternels le soir de 16h00 à 18h45. Les accueils de loisirs des mercredis et des vacances se déroulent au Pôle Enfance pour tous.

Les inscriptions s'effectuent via les formulaires en ligne ci-dessous en cliquant sur votre commune de résidence sur le site internet : <https://portail.berger-levrault.fr/ComComTouraineEstVallees/accueil>.

Les informations concernant les inscriptions, la facturation, les modalités de fonctionnement et les règlements sont consultables sur l'espace famille <https://www.touraineestvallees.fr/espace-famille/>

Tél : 02 47 35 52 96. Mail : alsh.azay@touraineestvallees.fr